





COMITE DÉPARTEMENTAL DES YVELINES ET LA COMPAGNIE D' ARC DE TRAPPES

organisent

La 1^{ère} étape de la division départementale Adultes Tir à 18 m

Sélectif pour le Championnat de France

Samedi 17 et dimanche 18 janvier 2026

Gymnase Gagarine, rue Pierre COURTADE 78190 TRAPPES

GPS: N 48° 46' 33" et E 1° 58' 46"

Horaires: 8h00 ouverture du greffe.

Déroulement : 9h00 contrôle du matériel puis 3 volées d'essai sur sa cible à la distance,

Suivi du début du tir sélectif rythme AB/CD

Samedi: Equipes ou entente Classique Hommes, trispots verticaux de 40 cm

Dimanche: Equipes ou entente classique Femmes, trispots verticaux de 40 cm

Equipes/entente/mixte Poulies Hommes, femmes, trispots verticaux de 40 cm

Inscription : Le bulletin d'inscription Equipes est à renvoyer accompagné du règlement

au Comité Départemental avant le 05 décembre 2025,

La composition des équipes est à envoyer pour le 04 Janvier 2026 au plus tard.

Les tirs libres sont acceptés uniquement les samedi et dimanche matin en fonction du nombre de places restantes, contacter l'organisateur pour inscription par mail : compagniearctrappes@gmail.com.

Prix de la place 9.00€ à régler auprès de la compagnie de Trappes.

Phases finales: vers 14 h, 3 volées d'essai

Voir déroulé page suivante.

Chaussures de sport en salle

Tenue blanche ou de club sont OBLIGATOIRE pour les archers et le coach.

Une restauration (buvette / sandwiches) sera assurée sur place tout au long de la compétition . La Compagnie d'Arc de Trappes met à votre disposition, **en vente ou en location (2€)** des gobelets réutilisables (plus de gobelets jetables ni de canettes). Ceux qui ont déjà leur gobelet, pensez à l'apporter!

Partenaires institutionnels : Conseil Départemental 78 et SDJES-78







COMITE DÉPARTEMENTAL DES YVELINES ET

LA COMPAGNIE D' ARC DE TRAPPES

<u>Si 16 équipes</u>: Toutes les équipes se rencontrent une fois dans la saison, soit 15 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche. L'ordre des matchs est le suivant le numéro des équipes étant attribué d'après le classement national TAE DI de la saison précédente:

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			11	14	13	12	6	10	9	8	7	1	5	4	3	2
3				12	15	13	7	6	10	9	8	2	1	5	4	3
4					11	15	8	7	6	10	9	3	2	1	5	4
5		14 9 8 7 6 10 4									4	3	2	1	5	
6							5	4	3	2	1	10	9	8	7	6
7								1	4	3	2	15	14	13	12	11
8									2	5	3	11	15	14	13	12
9	1ère manche									12	11	15	14	13		
10	2ème manche 4 13 12 11 15									15	14					
11		No. of Contract of										14	13	12	11	15
12	3	ème m	anche										6	9	8	7
13														7	10	8
14															6	10
15																9
16																

<u>Si 7 ou 8 équipes</u>: Les équipes se rencontrent deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche sur les deux premières manches et 4 matchs sur la dernière manche. L'ordre des matchs est le suivant :

	1	2	3	4	5	6	7	8	
1		7	6	5	4	3	2	1	1ère
2	14		5	6	3	2	1	4	2èm
3	13	12		7	2	1	4	3	
4	12	13	14		1	4	3	2	3èm
5	11	10	9	8		7	5	6	
6	10	9	8	11	14		6	5	
7	9	8	11	10	12	13	- 10	7	
8	8	11	10	9	13	12	14		

1ère manche 2ème manche 3ème manche

Si 6 équipes : Les équipes se rencontrent toutes sur chaque manche, soit 15 matchs dans la saison.

Déroulement des matchs pour les arcs classiques

Un match se gagne au meilleur des 4 sets de 6 flèches en 2 minutes, 2 flèches par archer, 1 seul archer au pas de tir. En cas d'égalité à 4-4, le départage s'effectue par un tir de barrage : 1 volée de 3 flèches en 1 minute, 1 flèche par archer (cf. règlement FFTA du tir par équipe). Pas de montée au pas de tir avant le feu vert même pendant les volées d'essais.

Les matchs à vide doivent être tirés avec comptage des points (3 volées, 6-0 pour les arcs classiques et 4 volées pour les arcs à poulies), ils comptent comme « gagné ».





COMITE DÉPARTEMENTAL DES YVELINES ET LA COMPAGNIE D' ARC DE TRAPPES

Partenaires institutionnels : Conseil Départemental 78 et SDJES-78